
DESTINATAIRES : Tous les employés, gestionnaires et médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Guillaume Ferland, chef de service entreposage, distribution et reprographie, DL

DATE : Le 1^{er} décembre 2022

OBJET : **Prolongement de la durée de vie des tests rapides PanBio**

La présente est pour vous informer que Santé Canada a émis un amendement le 9 septembre 2021 autorisant la prolongation de la durée de conservation des tests rapides Panbio d'une période initiale de 12 mois à une période de 24 mois.

Par conséquent, la date de péremption du produit est prolongée de 12 mois additionnels de l'information contenue actuellement sur ce dernier.

Par exemple, si la date d'expiration du produit en votre possession est le 30 octobre 2022, le produit viendra à péremption uniquement le 30 octobre 2023.

Cet avis affecte tous les tests rapides Panbio et il se distribue sous les **codes GRM 1098955 et 1106148**.

Nous sollicitons votre aide pour procéder à l'affichage de cette note de service afin que tous les utilisateurs de ce produit puissent être informés.

Nous vous remercions de votre collaboration

GF